

# GARANTIES

LISTE DES PIECES	Durée de garanties
ELEMENTS STRUCTURES ALUMINIUM	Garantie bon fonctionnement 2 ans + 8 ans garantie commerciale.
THERMOLAQUAGE ALUMINIUM*	Norme QUALICOAT
	Classe I
	Qualimarine et Qualicoat Seaside
	(structure uniquement hors pcs liaison)
PANNEAUX SOLAIRES MaviWatt	30 ans produit et performance avec une performance maintenue à 87% au bout de 30 ans
Accessoires PVC ou laqués	2 ans
Eclairage Led	2 ans

Les panneaux solaires répondent à la norme internationale IEC (Commission Electrotechnique Internationale, n° IEC 161215). Cette norme définit les exigences à respecter pour garantir la qualité des panneaux en termes de stabilité mécanique et de paramètres électriques. Pour répondre à cette norme, les panneaux ont subi des tests de projection de boules de glace. Ils sont donc résistants à la grêle ou à la neige. Les panneaux solaires n'attirent pas la foudre. En revanche, l'onduleur peut être endommagé à cause de surtensions remontant par le réseau (foudre tombant à proximité).

**La réglementation impose donc la mise en place de parafoudre dans les coffrets de protection mis en place lors de l'installation (coffret avec disjoncteur et parafoudre, installation à la charge de l'utilisateur finale)**

## Exclusions :

Les durées et conditions de garantie exposées ci-dessus ne sont valables que pour les défauts pouvant se présenter lors d'utilisation et d'entretien normaux à condition que l'installation ait été effectuée dans les règles de l'art. Seront exclus des conditions de garantie les cas de :

- 1- Dégâts causés par le feu, accident, choc, inondation, court-circuit, foudre, sabotage, grêle, surtension, ou toutes autres causes relevant de la force majeure ou du fait d'un tiers.
- 2- Infiltration d'eau et d'humidité dans les onduleurs
- 3- Mauvais fonctionnement résultant de la malveillance, de la négligence ou d'une utilisation anormale des équipements.
- 4- Utilisation d'accessoires non agréés par le prestataire.
- 5- Laquage :  
Norme qualicoat :  
Ces garanties couvrent exclusivement les produits laqués contre les défauts suivants : décollement, écaillage et cloquage, certains types de corrosion, farinage, changement de teinte et perte de brillance supérieure aux tolérances des prescriptions Cf. Directives Qualicoat - <https://qualicoat.fr/documentations/>  
la non-correspondance parfaite de la couleur de la peinture des différents profils et composants aux RAL de référence ; les effets des environnements salins sur les composants métalliques.  
si le défaut résulte de l'usure (y compris celle causée par le vent et les intempéries en général) ; en cas de dégradation naturelle de la peinture.

Les indications de poids, de dimensions et de coloris sont données à titre indicatif conformément aux tolérances constatées (+/- 10% sur extrusion de profilés).

- 6- La garantie ne couvre pas les dommages résultant d'une défaillance de la paroi, mur ou sol de fixation.
- 7- La garantie ne couvre pas les dommages causés aux personnes, aux animaux domestiques ou aux biens, ou d'utilisation ou application de produits abrasifs.
- 8- En cas de mauvaise installation effectuée par le Vendeur et/ou des tiers.
- 9- En cas de dommages dus au transport.
- 10- Une facture valide indiquant la date de livraison et le nom du Vendeur/Installateur n'est pas présenté à votre revendeur-installateur.
- 11- Si les connexions électriques et les interventions sur l'installation électrique ne sont pas effectuées exclusivement par du personnel spécialisé et habilité à délivrer les certificats de conformité nécessaires. Tout remplacement, intervention, modification ou altération effectué par du personnel non autorisé par le Vendeur entraîne l'annulation de la garantie.

Si votre installation est encore couverte par la garantie légale de conformité ou commerciale, vous devez **contacter en priorité votre vendeur** (installateur, distributeur). **Genelios en tant que Fabricant ne pourra se substituer aux obligations légales de votre vendeur/installateur.** Pour plus d'informations [service-public](#).